



**Arrêté N° 147/DEAL/SPRINR/USR  
portant désignation des intervenants départementaux  
de sécurité routière (IDSR)**

LE PRÉFET DE LA RÉUNION

**Vu** la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

**Vu** la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

**Vu** l'arrêté n° 1952 du 28 septembre 2022 portant délégation de signature à Mme Parvine LACOMBE, directrice de cabinet et à ses collaborateurs ;

**Vu** la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1** – Les personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2023. Elles participent à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

**Article 2** – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

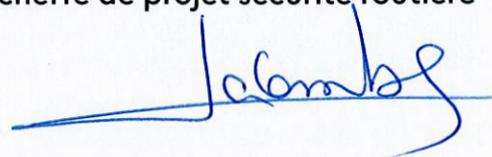
ARMANCE Boris	GANGNANT Lucet	MARTY Marcelle
BARBIER Jacques	GOURAMA Jean Pierre	NAMLACAMOURIMA Valérie
BARSAMIAN Bernard	GRILLO Frédéric	PATEL Aziz
BASSONVILLE Evelyne	GRONDIN Maurice	PLEBIN Alain
BOYER Jean Michel	HEBERT Hugues	PLEBIN Cécile
BUZENOT Marie Françoise	HOAREAU Mireille	PRIE Yannick
CAMELAYE SAMY Maximin	JANSON Marie Lyne	QUESSARY Alexis
CERVEAUX Laurent	JEAN BAPTISTE Jean Marie	RAMIN Odile
CHADLI Auria	JEANNE André	ROBERT Cynthia
CHAILLOU Fabienne	LARAVINE Jacques	ROBERT Yves
CLAIN Jocelyn	LASSAL Francis	ROYER Danièle
DERAND Bénédicte	LEBEAU Farida	SCHWARTZ Danièle
DIJOUX Luce Marlène	LOMBARD Sabine	SEVAMY TAILAMIN Clarina
DOURAGUIA Jean Johny	LUCAS Jules	SONGOLO Jean Denis
DOURAGUIA Marie Sylvie	MALHER Gabriel	THEMEZE Richard
FONTAINE Damien	MARIANNE Frantz	
FOURREAU Eric	MARQUET Jocelyne	

**Article 3** – Le présent engagement vaut du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Article 4** – La directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Denis, le 27 FEV. 2023

**Pour le préfet,  
la directrice de cabinet,  
cheffe de projet sécurité routière**



Parvine LACOMBE

*Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*